

85^e Congrès annuel du Transportation Research Board (TRB)

Du 22 au 26 janvier 2006, Washington, D.C.

Compte rendu de la participation du ministère des Transports du Québec

Nom du participant : Frédéric Pellerin

Direction : Soutien à l'exploitation des infrastructures

Thème de la séance : Construction – Ressources légales

Intitulé de la séance : **Alternative Dispute Resolution: Protecting Transit and Highway Owners -- What Works, What Doesn't, and at What Cost?**

Numéro de la séance (inscrit au programme du congrès) : 334

1. **Titre de la conférence :** State's Perspective

Conférencier : Eric Kerness

Organisme : Kerness Consulting

Résumé :

Depuis que le département des transports de l'État de New York a instauré un nouveau système de résolution des conflits, il a réussi à faire passer son taux de réussite à 85 % et n'a reçu que six réclamations contre lui. Ce processus comprend différents niveaux de résolution avant que la contestation soit transformée en réclamation. De plus, on a adopté une approche qui responsabilise les concepteurs des projets. Cette nouvelle approche a permis d'éviter des processus beaucoup plus complexes tels que l'arbitrage ou la médiation.

Documentation disponible :-

Site Internet :-

Retombées / Intérêt pour le MTQ :

Le processus actuel en vigueur au Ministère a fait ses preuves pour résoudre les conflits dans le cas des contrats de type traditionnel. Cependant, une approche telle que celle utilisée par l'État de New York devrait être étudiée dans le cadre de contrats de PPP.

85^e Congrès annuel du Transportation Research Board (TRB)

Du 22 au 26 janvier 2006, Washington, D.C.

Compte rendu de la participation du ministère des Transports du Québec

2. Titre de la conférence : Alternative Dispute Resolution for Construction Claims

Conférencier : Mark Kelsey

Organisme : Ohio Department of Transportation

Résumé :

Le département des transports de l'Ohio tente d'implanter un processus de résolution des conflits en trois étapes. Une première se déroule directement sur le chantier; une deuxième se fait au niveau régional et enfin une troisième, auprès du directeur des réclamations. À l'heure actuelle de 90 à 95 % des conflits se règlent à l'étape 1.

Documentation disponible : -

Site Internet : -

Retombées / Intérêt pour le MTQ :

Comme mentionné à l'occasion de la première conférence, une telle approche devrait être d'abord étudiée pour résoudre les conflits dans des projets de PPP.

3. Titre de la conférence : Alternative Dispute Resolution

Conférencier : Judith Kaleta

Organisme : U.S. Department of Transportation

Résumé :

Pour le U.S. Department of Transportation, toute méthode qui n'est pas celle habituellement utilisée est une méthode alternative pour résoudre les conflits. Ces nouvelles méthodes permettent d'apporter des solutions innovantes et éclairées, améliorent les relations propriétaire-client et procurent des solutions généralement plus durables. Par contre, il n'est pas souhaitable que ces nouveaux processus soient utilisés lorsqu'il y a matière à jurisprudence, que le conflit risque d'être de caractère public, ou lorsque les résultats pourraient affecter une tierce partie.

Documentation disponible : -

Site Internet : -

Retombées / Intérêt pour le MTQ :

Les éléments cités dans cette présentation devraient également être pris en compte si une telle approche est envisagée au Ministère.

85^e Congrès annuel du Transportation Research Board (TRB)

Du 22 au 26 janvier 2006, Washington, D.C.

Compte rendu de la participation du ministère des Transports du Québec

4. Titre de la conférence : Big Dig Dispute

Conférencier : Kurt Dettman

Organisme : Carter Burgess, Inc.

Résumé :

Pour ce mégaprojet où plus de 200 contrats ont été attribués, un processus de résolution des conflits à trois niveaux a été instauré. Si cela ne fonctionne pas, un comité est créé et ce comité fait ses recommandations au directeur de projet qui peut accepter, modifier ou rejeter ces recommandations.

Pour ce projet de plus de 14 milliards de dollars, plus de 23 000 conflits ont été signalés et, de ce nombre, seulement 30 ont nécessité la création d'un comité et 3 sont allés en cour.

Documentation disponible : -

Site Internet : -

Retombées / Intérêt pour le MTQ :

Cas concret, peu applicable au Ministère.